

Que faire en cas d'accident ?



**INTERDISEZ
ET SÉCURISEZ L'ACCÈS**
pour éviter tout autre accident
ou sur-accident.



**NE TOUCHEZ PAS
LES PERSONNES**
concernées si elles sont encore en contact
avec l'ouvrage électrique pour éviter
vous-même d'être électrocuté à votre tour.



NE TOUCHEZ PAS AUX CÂBLES
même tombés au sol, ni aux pylônes.



ALERTEZ
en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU),
le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence
unique européen).

PRÉVENEZ-NOUS IMMÉDIATEMENT
en appelant le

N°Cristal 09 69 36 35 10

APPEL NON SURTAXÉ

RECOMMANDATIONS

Les conseils mentionnés dans ce document ne présentent aucun caractère exhaustif et ne sauraient se substituer, de quelque manière que ce soit, aux textes réglementaires en vigueur auxquels le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) doit se soumettre.



réséda, proche de ses clients

Pour plus de renseignements,
connectez-vous sur : [reseda.fr](https://www.reseda.fr)



2 bis rue Ardant du Picq
57014 Metz Cedex 01

réséda, gestionnaire de réseaux électriques de proximité, est une entreprise de service public qui développe, exploite et entretient le réseau électrique. réséda assure également pour tous les clients, quel que soit leur fournisseur, le relevé des compteurs, les interventions techniques et le dépannage.



Protégez-vous, gardez vos distances



**Recommandations
aux particuliers amenés
à s'approcher d'ouvrages
électriques dans le cadre
de leurs loisirs ou travaux.**



Prudence sous les lignes électriques : les situations à risques

VOUS PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ AÉRIENNE OU NAUTIQUE ?

Vous évoluez en parapente, en deltaplane, en montgolfière, ou utilisez un cerf-volant, un drone ou pratiquez une activité nautique à voile : **ÉVITEZ LES SITUATIONS À RISQUES !**



VOUS PRATIQUEZ LA PÊCHE ?

Vous utilisez une canne à pêche ou une ligne de grande longueur : **VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR CES MESURES DE SÉCURITÉ !**



VOUS ÊTES UN AGRICULTEUR OU UN PARTICULIER RÉALISANT DES TRAVAUX ?

Vous réalisez de la manutention d'objets de grande longueur ou hauteur (échelle, échafaudage, antennes,...), vous conduisez des engins de hauteur variable (engin de levage, déchargement, stockage), vous réalisez des drains, des creusements, des réfections de toit : **PROTÉGEZ-VOUS !**



Ne touchez jamais une personne ou un objet en contact avec un ouvrage électrique.

Le danger existe également à proximité d'une ligne électrique. En effet, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage), qui pourra entraîner une électrocution, même sans contact avec la ligne.

DISTANCES À RESPECTER :
Tension inférieure à 50 000 Volts: **d > 3 mètres**
Tension supérieure ou égale à 50 000 Volts: **d > 5 mètres**

Vos moyens de prévention

- Observez votre environnement.
- Vérifiez les vents : les risques se déplacent en fonction des vents et peuvent varier à tout moment.
- Informez-vous auprès de votre club.

- Évitez de pêcher à proximité des lignes électriques.
- Lors de votre déplacement sous une ligne électrique, tenez votre canne à pêche en position horizontale.
- Respectez les consignes figurant sur les panneaux d'informations.

- La réglementation vous demande de respecter certaines formalités (dont DT-DICT). Pour plus d'information, nous vous invitons à vous connecter sur : **reseaux-et-canalisation.ineris.fr** ou à nous contacter au :

► N°Cristal 09 69 36 35 10

APPEL NON SURTAXÉ

- Ne rehaussez pas votre terrain sous ou aux abords d'une ligne électrique.
- Ne manœuvrez pas seul vos engins sous ou aux abords des lignes électriques.